

29 fév 2008 -10:46

Conseil des ministres du 29 février 2008

Le Conseil des ministres s'est réuni au 16 rue de la Loi, le vendredi 29 février 2008, sous la présidence du Premier ministre Guy Verhofstadt.

Le Conseil des ministres s'est réuni au 16 rue de la Loi, le vendredi 29 février 2008, sous la présidence du Premier ministre Guy Verhofstadt.

Le Conseil des ministres a formalisé les tableaux budgétaires qui avaient été convenus lors du conclave.

Le Conseil a également pris les décisions suivantes :

SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale
Communication externe
Rue de la Loi 16
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 02 11
<https://chancellerie.belgium.be>

Christophe Springael
Service Rédaction
+32 2 287 41 92
+32 477 59 14 37
christophe.springael@premier.fed.be

Sarah Delafortrie
Service Rédaction
+32 2 287 41 07
sarah.delafortrie@premier.fed.be

29 fév 2008 -10:46

Appartient à Conseil des ministres du 29 février 2008

Registres des rejets et transferts de polluants

Assentiment au Protocole sur les registres des rejets et transferts de polluants

Assentiment au Protocole sur les registres des rejets et transferts de polluants

Sur proposition de M. Karel De Gucht, ministre des Affaires étrangères, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi portant assentiment au Protocole sur les registres des rejets et transferts de polluants (PRTR) à la Convention sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement (*).

Le Protocole a pour but de promouvoir l'accès du public à l'information en matière d'environnement par l'établissement de registres cohérents et intégrés des rejets et transferts de polluants. Il prévoit l'obligation d'établir un inventaire des émissions et des transferts de 86 matières polluantes qui sont générées, à partir d'un certain seuil, dans l'environnement. Cet inventaire est élaboré sur la base de données qui sont transmises par les propriétaires ou exploitants qui sont soumis à notification.

Le registre doit être accessible au public et facile d'accès, notamment via internet. Le public doit en outre avoir la possibilité de participer à l'élaboration du registre.

(*) Convention d'Aarhus, signée à Kiev, le 21 mai 2003.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

29 fév 2008 -10:46

Appartient à Conseil des ministres du 29 février 2008

Responsable diplomatique belge à Kaboul

Déploiement d'un détachement chargé d'assurer la protection du représentant diplomatique belge dans la province de Kaboul

Déploiement d'un détachement chargé d'assurer la protection du représentant diplomatique belge dans la province de Kaboul

Sur proposition de M. Pieter De Crem, ministre de la Défense, le Conseil des ministres a marqué son accord sur le déploiement d'un détachement chargé d'assurer la protection du représentant diplomatique belge dans ses déplacements de service dans la province de Kaboul.

Ce détachement, dénommé Close Protection Team Head of Mission Kabul, opérera sous le contrôle diplomatique du représentant diplomatique et sous le contrôle militaire du National Contingent Commander belge au sein de la mission ISAF. Le contingent sera déployé du 3 mars au 31 décembre 2008 avec prolongation éventuelle après réévaluation interdépartementale avec le SPF Affaires étrangères et le ministère de la Défense.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Pieter De Crem, Vice-Premier ministre et ministre de la Défense
Rue Lambermont 8
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 550 28 11
<http://www.mil.be>

29 fév 2008 -10:46

Appartient à Conseil des ministres du 29 février 2008

Marché public : services de téléphonie mobile

Services de téléphonie mobile pour les services publics fédéraux

Services de téléphonie mobile pour les services publics fédéraux

Sur proposition de Mme Inge Vervotte, ministre de la Fonction publique, le Conseil des ministres a autorisé le lancement d'une procédure de marché public pour des services de téléphonie mobile destinés aux services publics fédéraux. Le marché sera conclu pour une durée d'un an avec deux prolongations éventuelles d'un an.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

29 fév 2008 -10:46

Appartient à [Conseil des ministres du 29 février 2008](#)

Formation des conducteurs de train

Agrément d'organismes chargés de fournir des services de formation aux conducteurs de train et au personnel de bord

Agrément d'organismes chargés de fournir des services de formation aux conducteurs de train et au personnel de bord

Sur proposition de M. Yves Leterme, ministre de la Mobilité, le Conseil des ministres a approuvé deux projets d'arrêtés royaux portant agrément d'organismes chargés de fournir des services de formation aux conducteurs de train et au personnel de bord.

Les candidatures de la SNCB et de la SPRL Advies R&C ont reçu un avis favorable du Service de sécurité et d'interopérabilité des chemins de fer et répondent aux critères d'agrément de l'arrêté royal du 18 janvier 2008.

Par cette agréation, les deux sociétés sont compétentes pour délivrer les attestations d'aptitude professionnelle qui servent de base à la certification des conducteurs de train et du personnel de bord.

La SPRL Advies R&C est un organisme de formation qui ne vise qu'une partie limitée des formations, à savoir celles dont ont besoin les conducteurs de trains pour circuler sur voies hors service, dans les ateliers et les raccordements. Elle est en outre dispensée de l'obligation de disposer d'un simulateur.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

29 fév 2008 -10:46

Appartient à [Conseil des ministres du 29 février 2008](#)

Maladies chroniques et pathologies spécifiques

Nomination de membres du Comité consultatif en matière de dispensation de soins pour des maladies chroniques et pour des pathologies spécifiques

Nomination de membres du Comité consultatif en matière de dispensation de soins pour des maladies chroniques et pour des pathologies spécifiques

Sur proposition de Mme Laurette Onkelinx, ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, le Conseil des ministres a approuvé deux projets d'arrêté royal relatifs aux membres du Comité consultatif en matière de dispensation de soins pour des maladies chroniques et pour des pathologies spécifiques, institué auprès du Service des soins de santé de l'Institut national d'assurance maladie-invalidité.

Sont nommés membres du Comité au titre de représentants des organisations professionnelles représentatives des dispensateurs de soins représentées au Comité de l'assurance :

- A partir du 31 janvier 2007 :

- Dr Philippe Vandermeeren (médecin généraliste agréé)
- Dr Jean-Pierre Baeyens (médecin spécialiste)
- Dr Ferdinand Schreurs (médecin spécialiste)

- A partir de la publication de l'arrêté au Moniteur belge :

- Dr Willy André en remplacement du Dr Jacques Vedrin (médecin généraliste agréé)
- Dr Francis Heller en remplacement du Dr Paulette Rossignol (médecin spécialiste)

M. L. Paquay est également nommé comme membre du Comité, au titre de représentant d'une organisation professionnelle représentative des dispensateurs de soins représentée au Comité de l'assurance. Il remplace et achève le mandat de Mme R. Debaillie, à qui démission honorable a été accordée.

Le Comité consultatif en matière de dispensation de soins pour des maladies chroniques et pour des pathologies spécifiques a pour mission :

- de formuler des recommandations en matière d'organisation de la dispensation des soins et d'intervention de l'assurance soins de santé à l'intention des malades chroniques ;

- d'évaluer les mesures prises en exécution des articles 35, § 1er, dernier alinéa et 37, § 16bis de la loi coordonnée du 14 juillet 1994, entre autres par l'organisation d'enquêtes et l'analyse de données fournies par les organismes assureurs ;
- d'évaluer les mesures prises en exécution de l'article 37, § 18 de la loi coordonnée du 14 juillet 1994 ;
- d'organiser des contacts avec les représentants des associations de patients atteints de maladies chroniques et de pathologies spécifiques ;
- d'émettre des avis à la demande des autorités, conseils et comités visés à l'article 19, dernier alinéa, de la loi coordonnée du 14 juillet 1994.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Mme Laurette Onkelinx, Vice-Première ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, chargée de Beliris et des Institutions culturelles fédérales

Rue du Commerce 78-80

1040 Bruxelles

Belgique

+32 2 233 51 11

<http://www.laurette-onkelinx.be/>

29 fév 2008 -10:46

Appartient à [Conseil des ministres du 29 février 2008](#)

Politique fédérale de développement durable

Nouvelle Commission interdépartementale pour le Développement durable

Nouvelle Commission interdépartementale pour le Développement durable

Sur proposition de M. Paul Magnette, ministre du Climat et de l'Energie, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal portant démission et nomination des membres de la Commission interdépartementale pour le Développement durable (CIDD).

Suite à l'installation du nouveau gouvernement, la Commission interdépartementale pour le développement durable doit être recomposée. La CIDD a une mission de coordination générale dans la réalisation du Plan fédéral de développement durable. Elle doit maintenant approuver l'avant-projet de Plan fédéral de développement durable 2009-2012 et le soumettre ensuite au Conseil des ministres. La Commission est composée d'un représentant de chaque membre du gouvernement, d'un représentant du Bureau fédéral du plan, de chaque gouvernement régional et de chaque gouvernement de Communauté. Elle est également assistée d'un expert de chaque service public fédéral de programmation (SPP).

Sont nommés membres de la CIDD :

- Mme Nele Roobrouck comme représentante du Premier ministre ;
- M. Luc Mabilie comme représentant du vice-premier ministre et ministre des Finances et des Réformes institutionnelles ;
- Mme Davine Dujardin comme représentante du vice-premier ministre et ministre du Budget, de la Mobilité et des Réformes institutionnelles ;
- M. Pierre Du Ville comme représentant de la ministre des Affaires sociales et de la Santé publique ;
- M. Tom Dekeyser comme représentant du ministre de l'Intérieur ;
- M. Fons Borginon comme représentant du ministre des Affaires étrangères ;
- M. Jean Renault comme représentant de la ministre de l'Economie, des Indépendants et de l'Agriculture ;
- M. Johan Vandebussche comme représentant du ministre des Pensions et de l'Intégration sociale ;
- M. Nicolas De Coster comme représentant du ministre de l'Emploi ;
- M. Luc Schiepers comme représentant du ministre de la Justice ;
- M. Alfons Vanheusden comme représentant du ministre de la Défense ;
- M. Hervé Parmentier comme représentant du ministre du Climat et de l'Energie ;

- Mme Marie Cherchari comme représentante du ministre de la Coopération au développement ;
- Mme Tinneke Huyghe comme représentante de la ministre de la Fonction publique et des Entreprises publiques ;
- Mme Nadine Gouzée comme représentante du Bureau fédéral du Plan.

Le Conseil des ministres a par ailleurs décidé de convoquer un groupe de travail afin d'examiner le rapport de la Cour des Comptes relatif à la coordination de la politique fédérale de développement durable (juin 2005).

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Paul Magnette, ministre des
Entreprises publiques, de la Politique scientifique et de la
Coopération au développement, chargé des Grandes Villes
Rue des Petits Carmes 15
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 213 09 11
<http://magnette.belgium.be>

29 fév 2008 -10:46

Appartient à [Conseil des ministres du 29 février 2008](#)

Comité d'évaluation des pratiques médicales en matière de médicaments

Démission et nomination de membres du Comité d'évaluation des pratiques médicales en matière de médicaments

Démission et nomination de membres du Comité d'évaluation des pratiques médicales en matière de médicaments

Sur proposition de Mme Laurette Onkelinx, ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, le Conseil des ministres a approuvé trois projets d'arrêtés royaux relatifs à la démission et à la nomination de membres du Comité d'évaluation des pratiques médicales en matière de médicaments, institué auprès du Service des soins de santé de l'Institut national d'assurance maladie-invalidité.

Le premier projet nomme Mme E. Macken et M. A. Bourda au titre de représentants d'organismes assureurs, à partir du 1er février 2008. Ils remplacent Mme A. Van De Vijver et M. C. Van Den Brecht à qui sont accordées démissions honorables.

Le deuxième projet nomme Mme N. Schuhmann et M. Ph. Ehlinger au titre de représentants des organisations professionnelles représentatives des praticiens de l'art dentaire, à partir du 30 septembre 2007.

Le troisième projet nomme au titre de représentants des organisations professionnelles représentatives du corps médical :

- A partir du 31 janvier 2007 :

Médecins généralistes agréés :

- Dr Marcel Bauval
- Dr Gilbert Schraepen
- Dr Wim Schrooyen
- Dr Michel Vermeylen

Médecins spécialistes :

- Dr Jacques Gerard
- Dr Jean Creplet

- Dr Gustaaf Putzeys
- Dr Pierre Van Hoorde

- A partir de la publication de l'arrêté au Moniteur belge :

Médecins généralistes agréés :

- Dr Serge Boulanger
- Dr Mark De Roeck, en remplacement du Dr Herman Haerens

Médecins spécialistes :

- Dr Johan Bockaert, en remplacement du Dr Bernard Georges

Ce Comité d'évaluation a pour mission :

- de formuler des avis sur l'enregistrement, la collecte et l'utilisation des données statistiques se rapportant à la prescription des spécialités pharmaceutiques remboursables ;
- de définir et d'appliquer une méthodologie d'évaluation des données ainsi recueillies et ce, en vue de fournir à chaque médecin prescripteur des informations lui permettant de situer utilement son comportement de prescription, en regard de celui de ses confrères ;
- d'organiser périodiquement des réunions de consensus destinées à évaluer la pratique médicale en matière de médicament dans un secteur déterminé et à formuler des recommandations à l'usage de tous les médecins prescripteurs ;
- de formuler des directives concernant l'organisation de peer review, tant au plan local qu'entre les médecins susceptibles de prescrire les mêmes types de médicaments ;
- de communiquer un rapport annuel d'activités aux ministres qui ont respectivement les Affaires sociales et la Santé publique dans leurs attributions, au Conseil général, au Comité de l'assurance ainsi qu'à la Commission du médicament ;
- de définir les indicateurs et les seuils visés à l'article 73, §§ 2 et 3, de la même loi coordonnée du 14 juillet 1994.

Service de presse de Mme Laurette Onkelinx, Vice-Première ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, chargée de Beliris et des Institutions culturelles fédérales

Rue du Commerce 78-80

1040 Bruxelles

Belgique

+32 2 233 51 11

<http://www.laurette-onkelinx.be/>